

G. Babinet de Rencogne

LE TESTAMENT DE BALZAC

U of OTTAWA



39003002343555

PQ
1713
• Z5A2
1871



LE TESTAMENT
DE BALZAC

PUBLIÉ POUR LA PREMIÈRE FOIS

AVEC UN FAC-SIMILE

PAR

G. BABINET DE RENCOGNE

Archiviste de la Charente
Président de la Société archéologique et historique de ce département



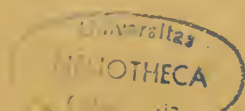
A ANGOULÈME

CHEZ F. GOUARD

Libraire de la Société archéologique et historique de la Charente

RUE DU MARCHÉ, N° 9

M DCCC LXXI





Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

LE TESTAMENT DE BALZAC



Extrait du *Bulletin de la Société archéologique et historique
de la Charente*, années 1870.

TIRAGE A 100 EXEMPLAIRES.

Angoulême, Imprimerie Charentaise de A. NADAUD et C^e,
rempart Desaix, 26.



LE TESTAMENT
DE BALZAC

PUBLIÉ POUR LA PREMIÈRE FOIS

AVEC UN FAC-SIMILE

PAR

G. BABINET DE RENCÔGNE

Archiviste de la Charente
Président de la Société archéologique et historique de ce département



A ANGOULÊME

CHEZ F. GOUMARD

Libraire de la Société archéologique et historique de la Charente

RUE DU MARCHÉ, n° 9

M DCCC LXXI

serlita
BIBLIOTHECA
Octaviensis

PQ

1713

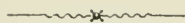
· Z5 A2

1871

LE
TESTAMENT DE BALZAC

PUBLIÉ POUR LA PREMIÈRE FOIS

AVEC UN FAC-SIMILE



En mettant en ordre les archives de l'Hôtel-Dieu d'Angoulême, nous avons eu la bonne fortune, le 10 février 1870, de découvrir une page inédite de Balzac, c'est-à-dire son testament, entièrement autographe, daté et signé de sa main un peu moins de quatre mois avant sa mort. Ce document avait été annexé à la grosse en parchemin contenant les nombreuses donations faites aux pauvres dans les années 1652 et 1653 par notre illustre compatriote, et leur sert pour ainsi dire de commentaire explicatif.

A l'époque où il écrivait les éloquentes pages que nous venons de retrouver, le grand *épistolier* vivait dans une profonde retraite, dans la modeste cellule qu'il s'était fait bâtir au couvent des RR. PP. Capucins d'Angoulême, et où, méditant avec passion les saintes Écritures, il apprenait et se préparait à bien mourir. Il nous semble qu'il a rarement rencontré des accents plus touchants, des sentiments plus vrais, des pensées plus délicates. La reconnaissance qu'il témoigne à M^{me} de Campagnolles, sa sœur, pour les soins attentifs qu'elle lui avait prodigués pendant sa maladie, et l'expression des sentiments chrétiens qui l'animent, sortent avec effusion d'un cœur sincèrement ému et rappellent sans désavantage les passages les plus heureux du *Socrate chrétien*.

G. B. DE R.

AYANT cédé, du gré de mon père et de ma mère, vne partie de ce qui me deuoit eschoir par leur succession en faueur de Monsieur de Roussines, mon frère (1), et cette partie n'estant guères moins de la moitié, i'ay cru auoir suffisamment satisfait à tout ce qu'exige de moy de ce costé là le sang et la parenté, et pouuoir disposer sans scrupule du reste de mon petit bien. J'en ay desia assuré quelque chose à Madame de Forgues, ma niece (2); mais les

(1) François Guez, d'abord seigneur de Roussines, puis de Balzac et du Puy-de-Neuille.

(2) Marie Patras de Campagnolles, fille de François Patras de Campagnolles, capitaine au régiment des Gardes, mort au siège de Montauban, et de Anne Guez, sœur de Balzac. Elle avait épousé, par contrat du 9 février 1640, Bernard de Forgues de Lavedan, seigneur de Neuillac et de La Rochandry, maréchal de camp des armées du roi en Guienne. La famille de Campagnolles est encore représentée

obligations que j'ay à ma sœur, Madame de Campagnol sont telles, elle m'a rendu des soins si assidus et si passionnés, dans la continuité de mes maux, que si ie n'auoüois qu'après Dieu ie luy dois la vie, ie serois aussi ingrat que ie luy suis obligé. Je voudrois bien pouuoir reconnoistre cette fidele et constante passion : et voicy la premiere tentation d'auarice qui m'est venüe depuis que ie suis au monde. Je voudrois estre riche pour auoir de quoy luy donner. Mais n'ayant iamais eu l'inclination portée à l'espargne, et ne me restant pas un teston de plus de vingt cinq mille escus que j'ay receus à diuerses fois des bienfaits du Roy et de Monsieur le cardinal de la Vallete, je conjure cette bonne sœur de me pardonner mon mauuais message et de continuer jusques à la fin à m'aymer sans interest. Je n'ay rien qui ne soit à elle : mais ce que j'ay est si peu de chose, et le nombre de mes péchés est si grand, que quand j'aurois cent fois davantage, ie n'aurois pas assés pour les racheter. Qu'elle agrée donc, (ie l'en prie de tout mon cœur), les aumosnes et autres œuures de piété que ie désire faire à ses despens, *et faisons elle et moy ce sacrifice à nostre Seigneur*. Il le bénira, s'il luy plaist, par sa sainte grace, et le receuant pour l'expiation de mes fautes, comme ie l'en supplie les larmes aux yeux, cette bonne et chere sœur pourra dire qu'en quelque façon elle a sauué son frere deux fois,

de nos jours, notamment par M. le marquis Jean de Campaigno, ancien maire de la ville de Toulouse, ancien député de la Haute-Garonne au Corps législatif.

puisqu'en cette rencontre elle n'aura pas moins contribué aux moyens de mon salut qu'elle a eu de part jusques icy à la conseruation de ma vie.

JEAN LOUIS DE GUEZ.

Fait au monastere des Peres Capucins d'Angoulesme et escrit de ma main, ce dixiesme septembre mil six cens cinquante trois.

Il y a vn homme qui dit dans l'Antiquité profane :
« *Quid iuvat frugalitate vltro mortem præcurrere, et quicquid illa ablatura est jam sibi interdicere? Quanta dementia hæredi suo procurare et sibi negare omnia. ut tibi inimicum magna faciat hæreditas? Plus enim gaudebit tua morte quo plus acceperit.* »

Il y a vn autre homme qui dit dans l'histoire de l'Église : « *Christus et pauperes mihi hæredes sunt.* »

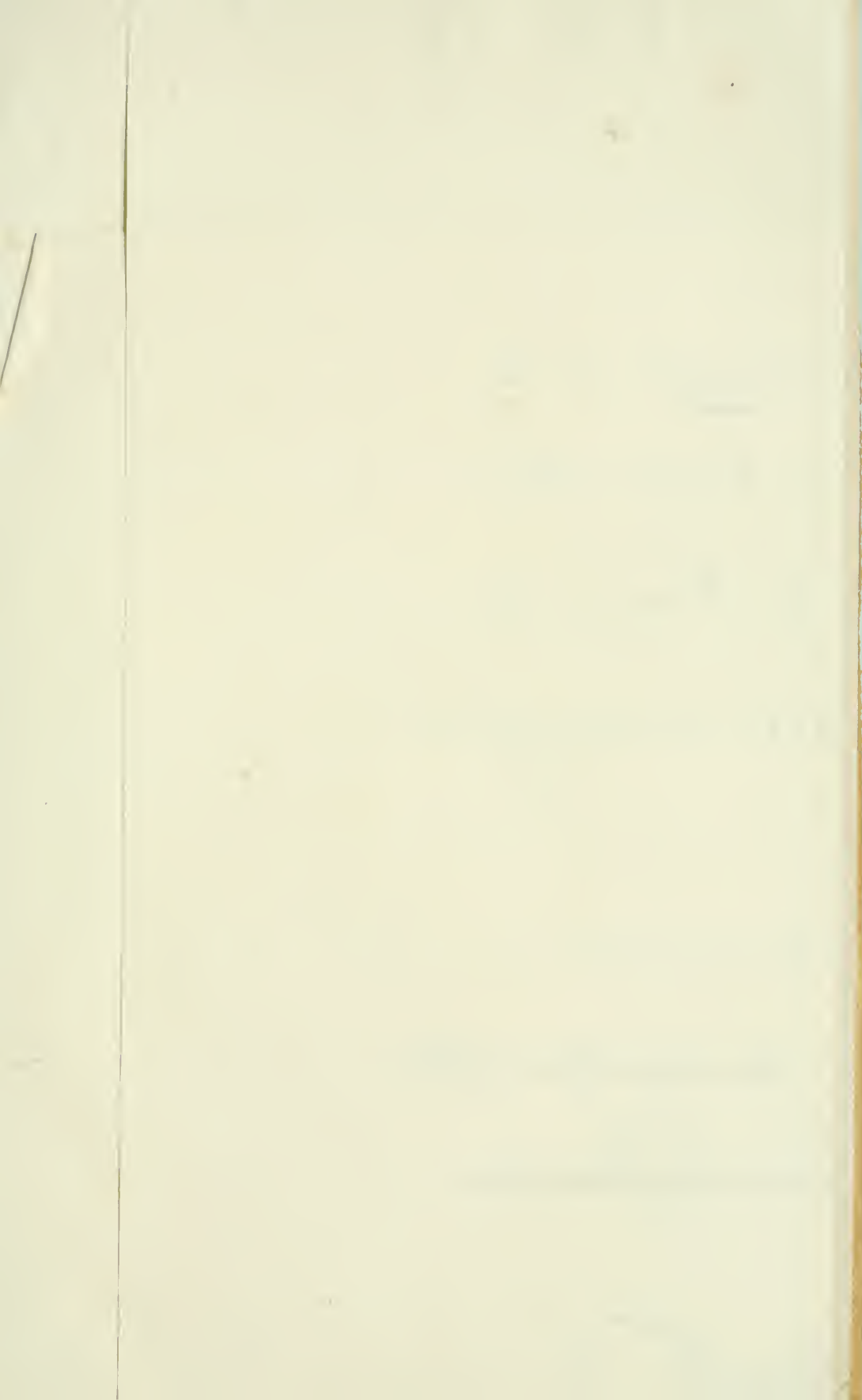
Le premier est vn prodigue qui se veut perdre avec son bien ; le second veut perdre son bien pour se sauuer, et on l'appellera comme on voudra ; mais pour moy, ie trouue qu'il y a grande difference entre ces deux hommes ; entre manger tout et donner tout ; entre les débauches et les aumosnes. Celles cy ne sont pas seulement dans la Morale des actions de vertu, elles sont aussi des offrandes et des vic-times dans la religion chrestienne.

Mais que ie crains, ô mon Dieu, de vous presenter mon sacrifice avec des mains sales et vn cœur souillé ; de mesler de la vaine gloire et de l'amour propre dans le secours que je veux rendre à autrui ;

de gaster le bien que ie fais, lors mesme que ie le fais. Il n'y a que vostre seule grace, ô mon Dieu, qui puisse remedier à tout cela. J'espere qu'elle purifiera mes mains et mon cœur; qu'elle rectifiera ce qui ne sera pas droit dans mon action; qu'elle empeschera que le bien de la chose ne se corrompe par le mal qui est en moy; qu'elle donnera la vie à mes œuvres mortes. Ainsi soit il par l'intercession de la glorieuse Vierge Marie, qui est la distributrice de cette grace.

BEL ASTRE DE LA MER, NOSTRE ASSEURÉ SUPPORT,
FAIS NOUS TROUVER LE CALME AU PLUS FORT DE L'ORAGE;
SAINTE MÈRE, AIDE NOUS A NOUS CONDUIRE AU PORT,
EN NOUS MONTRANT TON FILS SUR LE BORD DU RIUAGE.



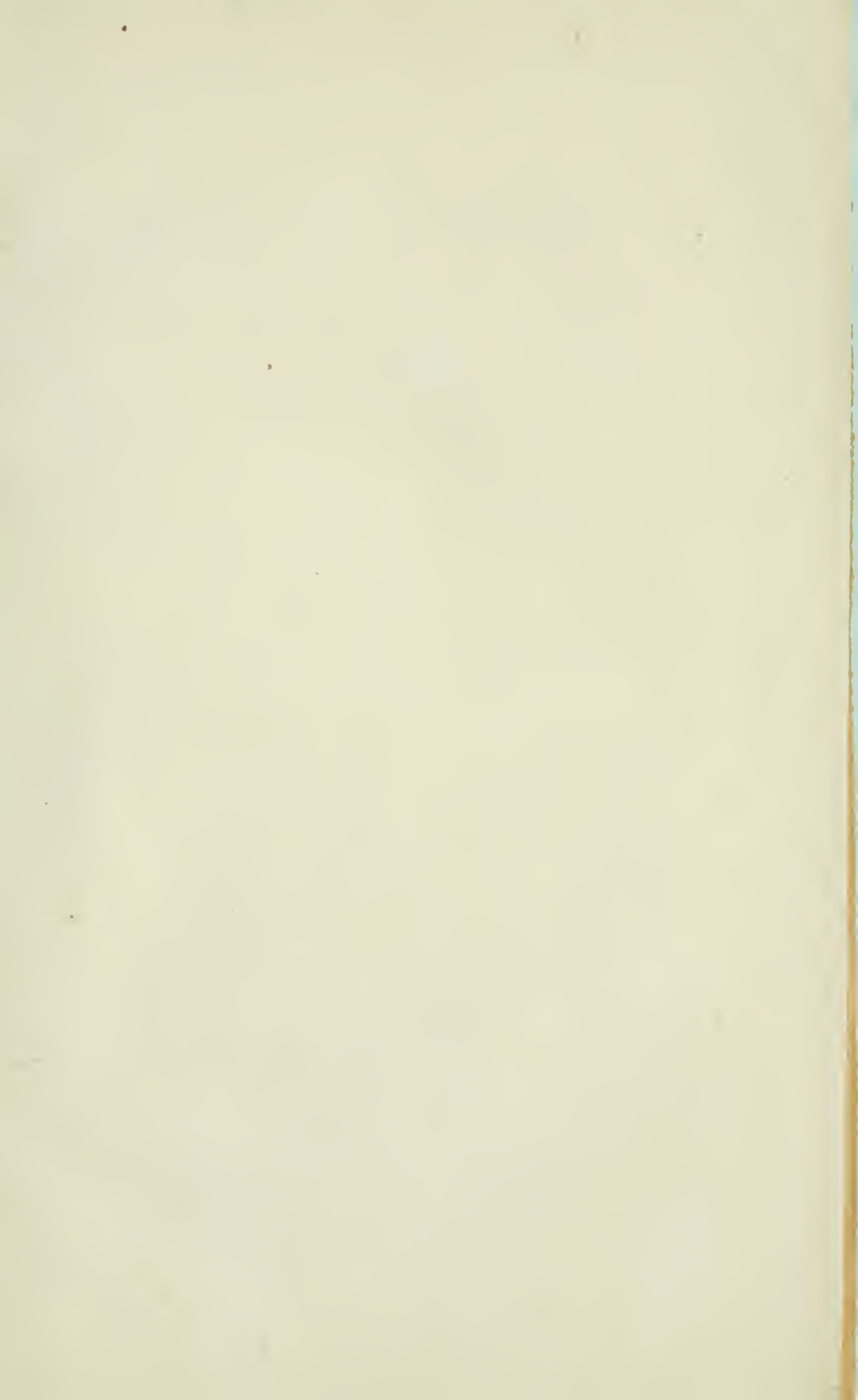


Ayant cédé, du gré de mon pere et de
ma Mere une partie de ce qui me devoit eschoir
par leur succession, en faueur de Monsieur de
Roussines mon frere, et cette partie n'estant gueres

pas moins contribué aux moyens de mon salut, quelle
a eu de part usques icy, à sa conservation de
ma vie.

Jean Louys de Guez

Fait au Monastere des Peres Capucins
d'Angoulesme, et escrit de ma main, le dixiesme
Septembre, mil six cens cinquante trois.

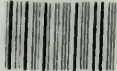




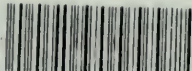
La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Echéance

The Library
University of Ottawa
Date Due

--	--	--



a39003



002343555b

CE PQ 1713

.Z5A2 1871

C00 BALZAC, JEAN TESTAMENT

ACC# 1420565

